



GROUPE D'EXPERTS DES NOUVELLES FORMES DE CRIMES: Réunion tenue au ministère fédéral de la Justice à Ottawa (Ontario), Canada

R. Tom Naylor

**Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada**

le 29 septembre 2000

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et des experts participants, et elles ne reflètent pas nécessairement l'opinion du ministère de la Justice du Canada.

Le Groupe d'experts des nouvelles formes de crimes, constitué sous la direction du professeur Tom Naylor, s'est réuni à la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada. Avec une formation d'économiste et d'historien, le professeur Tom Naylor enseigne actuellement les sciences économiques à l'Université McGill. Il est aussi agrégé de recherches au Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption (Centre Nathanson pour l'étude du crime organisé et de la corruption). Il a servi comme consultant auprès d'institutions financières, d'organismes d'exécution de la loi, d'administrations fiscales et du PNUCID à Vienne. Ses domaines de spécialisation sont la contrebande, le marché noir, la criminalité en col blanc et la criminalité financière internationale. Il a écrit des livres et des articles sur la criminalisation des marchés financiers internationaux, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, les activités de marché noir des mouvements de guérilla et des groupes terroristes, la contrebande d'or et de produits de base, les violations d'embargos, ainsi que la structure et le mécanisme des crimes des entreprises.

Les discussions de la journée se sont déroulées pendant quatre ateliers, chacun animé par un expert différent. Chaque animateur a préparé des réponses à une liste de questions et, après les discussions, a récapitulé les conclusions. Ce qui suit est un résumé des déclarations liminaires de chaque animateur, de leurs commentaires devant le groupe d'experts et de leurs notes récapitulatives.

Coordonnateur:

R. Tom Naylor est professeur d'économie à l'Université McGill. Ses principaux domaines de spécialisation sont le marché noir, la contrebande et les crimes financiers internationaux. Il est l'auteur de six ouvrages, dont *Hot Money And The Politics Of Debt* et *Patriots And Profiteers*. Ses ouvrages sur des sujets comme le trafic d'armes, la contrebande de l'or, les activités des groupes de guérilleros sur le marché noir et le blanchiment d'argent ont paru dans plusieurs revues de criminologie *Crime, Law & Social Change* dont il est le rédacteur en chef. Il a également contribué à la rédaction de l'étude menée récemment par le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations Unies intitulée *Financial Havens, Banking Secrecy and Money Laundering*.

Les experts sont:

Le professeur Petrus Van Duyne. Avec une formation de psychologue, de criminologue et de juriste, il a fait une longue carrière dans les universités et au ministère de la Justice des Pays-Bas pendant laquelle il a participé à une étude empirique psychologique du processus de décision des procureurs du ministère public et des juges, à une enquête sur la fraude et le blanchiment d'argent ainsi qu'à une évaluation



des politiques de lutte contre ces deux types d'activités criminelles. Il a écrit de nombreux ouvrages, rapports et articles en hollandais, en anglais, en allemand, en polonais, en hongrois et en malais sur le crime organisé, la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent. Il est actuellement conseiller principal auprès du Service des renseignements criminels des Pays-Bas, conseiller auprès de l'Union européenne en matière de corruption et de crime organisé en Europe de l'Est, et professeur de sciences pénales à l'Université catholique de Brabant.

Le professeur Mike Levi. Avec une formation de sociologue et de criminologue s'intéressant particulièrement aux crimes des entreprises et à l'évaluation des politiques de prévention, il est actuellement professeur de criminologie à l'Université de Cardiff. Ses domaines de spécialisation comprennent la répression transnationale, les crimes de violence et l'abus de la drogue et de l'alcool, la criminalité en col blanc et le crime organisé. En 1997, il a été nommé expert scientifique en matière de crime organisé auprès du Conseil de l'Europe.

Le professeur Levi représente les universités du Royaume-Uni au comité Falcone de l'UE. Il est consultant auprès du PNUCID et du projet « Euroshore » de l'UE. Il a été récemment membre du Groupe d'experts du Conseil du Trésor du Royaume-Uni en matière de blanchiment d'argent et du Comité directeur de la poursuite et de la confiscation des produits de la criminalité, comité créé par le Cabinet Office Performance and Innovation Unit. Ses principales publications portent sur la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et le crime organisé.

Le professeur Nikos Passas. Avec une formation de juriste et de criminologue, il est actuellement professeur de justice pénale à l'Université Temple. Pendant sa carrière universitaire, il a travaillé aux États-Unis, en Grèce, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, en Suède, en France et en République tchèque. Il a été consultant auprès des ministères de la Justice et des organismes d'exécution de la loi des États-Unis, de l'Écosse, de l'Allemagne et des Pays-Bas ainsi qu'auprès de l'ONU. Il s'est penché sur de nombreux dossiers variés, notamment sur le système bancaire clandestin, la fraude visant les subventions de la CEE et la fraude commise par les institutions religieuses, et a publié les résultats de ses travaux dans de nouveaux ouvrages, articles et rapports officiels. Aujourd'hui, ses recherches portent principalement sur l'analyse de la fraude financière transnationale de grande envergure.

Le professeur Francisco Thoumi. Il a eu une carrière universitaire extrêmement variée aux États-Unis et en Colombie et a servi comme analyste auprès de diverses institutions financières internationales, dont la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale. Il a aussi été consultant et conseiller auprès de nombreuses organisations internationales, y compris des organismes de l'ONU, ainsi

qu'auprès des ministères du gouvernement des États-Unis. Il vient de terminer son mandat à titre de coordonnateur des recherches du Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime où, entre autres fonctions, il a révisé le dernier Rapport mondial sur les drogues. Il a aujourd'hui pris ses fonctions à la Florida International University. Ses publications traitent abondamment des finances internationales et de la politique de stabilisation macro-économique face à la menace du trafic des stupéfiants et des crimes financiers internationaux de grande envergure.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec :

Valerie Howe, agente principale de recherche
Téléphone : (613) 957-9597, courriel : vhowe@justice.gc.ca



1.0 L'évolution de la criminalité au XXI^e siècle

Dans le cadre du premier atelier, le groupe d'experts a été prié de répondre aux questions suivantes :

- La criminalité est-elle en train de changer notablement?
- Avec la technologie moderne et la mondialisation, les activités criminelles sont-elles devenues plus fréquentes, plus lucratives, plus faciles à commettre et plus difficiles à détecter?
- La vieille distinction entre le « crime organisé » et la « criminalité en col blanc » est-elle en train de disparaître à mesure que les groupes criminels traditionnels deviennent plus expérimentés et mettent à profit leurs capitaux et leurs talents pour infiltrer et corrompre l'économie légitime?
- Quels sont aujourd'hui les principaux facteurs qui créent de nouvelles possibilités pour la criminalité?
- Quel est le rôle de la mondialisation et de la technologie?
- Comment peut-on évaluer l'impact de la nouvelle criminalité?
- Quels sont les principaux défis qui se posent au système de justice pénale dans le nouveau siècle?

Résumé

On peut s'attendre à une évolution des pratiques et des méthodes de commission des crimes motivés par le profit ainsi qu'à de nouveaux types de criminels, lesquels seront peut-être issus de couches plus variées de la société. La technologie amènera aussi des changements dans les techniques de prévention, de détection et d'enquête. Les différences dans les interdits, les règlements et la fiscalité entre les pays créent des possibilités pour la criminalité transnationale. Mais la nature fondamentale de cette criminalité ne changera pas, ce seront seulement les produits et services, les moyens et les marchés qu'elle vise qui changeront. Dans les crimes de prédation, le principal changement concernera les nouvelles possibilités de perpétrer des formes traditionnelles de fraude au moyen des méthodes modernes de communication.

À moins d'une catastrophe socio-économique ou d'un changement démographique majeur, un changement de la tendance actuelle à la baisse des taux des crimes de violence est improbable. Il n'y a pas lieu non plus de croire que l'économie légitime ou la société seront plus menacées par la criminalité que par le passé.

Discussion

On peut s'attendre à ce que la nature des crimes motivés par le profit – le vol, l'extorsion, la fraude commerciale et financière, le commerce des biens et services de contrebande, etc. – demeure essentiellement la même. Même si ces crimes peuvent fondamentalement rester les mêmes, il y a cependant trois grands types de différences.

La première différence, dans le cas des crimes visant les marchés, concerne précisément la nature des biens et services écoulés. Ceci dépend, en partie, de ce que les gouvernements ont choisi d'interdire. Comme l'a fait remarquer Van Duyne, les gouvernements ont tendance à recourir au droit pénal pour contrôler le comportement privé – c'est une réaction fréquente et apparemment instinctive – mais l'application de cette tendance n'est pas uniforme. Selon Van Duyne, chaque personne possède deux zones criminogènes – supérieure et inférieure. Récemment, les gouvernements interviennent de moins en moins dans les choix des citoyens de stimuler leur zone inférieure (sexuelle) mais ils continuent d'intervenir lorsque ces derniers choisissent de stimuler leur zone supérieure (psychologique). Rien n'indique que cela va changer et il est raisonnable de prévoir que, avec l'invention de nouvelles substances psychotropes, les gouvernements créeront de nouvelles formes de crimes pour les interdire.

Il faut faire remarquer que les gouvernements, aux prises avec ces nouvelles substances, tenteront vraisemblablement d'appliquer le vieux raisonnement, souvent fondé sur le mythe et l'incompréhension, selon lequel le problème est causé par les méchants « cartels » étrangers déterminés à envahir la société la société polie. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que ces nouvelles substances susceptibles d'abus sont de plus en plus des produits entièrement synthétiques de fabrication artisanale et souvent le résultat de l'esprit d'entreprise – ce qui met en doute le raisonnement voulant que les nouveaux marchés soient l'oeuvre d'une « criminalité organisée ».

Les profits illicites peuvent être tout aussi bien occasionnés par les interdits, les règlements et la fiscalité. Les nouvelles formes de crimes ou au moins les nouvelles possibilités de commettre des crimes traditionnels dépendront aussi des changements structurels commerciaux et des écarts dans les prix internationaux qui en résultent. La libéralisation du commerce, dans la mesure où elle conduit à une égalisation transnationale des prix, permet de réduire ces possibilités.

Les contrevenants ont-ils changé – peut-être en raison d'une « démocratisation » des possibilités criminelles? Selon Levi, les tentations de fraude de la part des employés sont plus grandes lorsque ceux-ci éprouvent moins de loyauté envers leurs entreprises en raison des mesures de réduction des frais, de la « mondialisation » et d'une mobilité



professionnelle accrue. Passas et Thoumi sont d'avis que les tendances actuelles marquées par de plus grands écarts dans la distribution des revenus et simultanément par la hausse des attentes sont propres à favoriser la criminalité. Thoumi souligne aussi que dans de nombreux pays, surtout dans ceux qu'il connaît bien dans les Amériques, le comportement de « recherche de rente » dans le cadre d'une activité économique légitime est considéré comme normal, rendant ainsi moins nette la frontière entre le comportement économique criminel et le comportement économique légitime.

La troisième différence est la façon dont les crimes sont organisés et perpétrés. La plupart des crimes ne sont pas le fait d'une « criminalité organisée » telle que cette dernière est généralement comprise. Souvent, les criminels qui travaillent en groupes ne sont pas très organisés. Dans le cas des « cartels de la drogue » en Colombie, leur pouvoir économique a été grandement exagéré même lorsque ces cartels étaient au sommet de leur puissance – et, après l'éclatement des cartels de Medellin et de Cali, le groupe s'est effectivement désintégré en de centaines d'unités distinctes de production et de distribution, rendant cette activité criminelle encore plus difficile à contrôler qu'auparavant. Levi attire l'attention sur une autre complexité : la plupart du temps la discussion devrait porter, non pas sur le crime organisé mais plutôt sur « les crimes organisés » au pluriel. De même, Passas souligne que les recherches et les discussions actuelles ratent essentiellement leur cible, c'est-à-dire qu'au lieu de viser les actes, elles visent les auteurs. Selon Naylor, l'organisation aura un caractère provisoire et sa nature changera selon les besoins du marché. L'essentiel, c'est de comprendre la logique du marché et de remonter ensuite, le cas échéant, à la question de « l'organisation ».

Cependant, c'est impossible d'abandonner un terme aussi bien ancré dans le langage populaire. En même temps, ce n'est pas possible d'avoir deux terminologies distinctes, l'une à employer dans les déclarations destinées aux politiciens, à la presse et au public, et l'autre dans les discussions entre chercheurs informés. On finira inévitablement par confondre les deux. C'est un dilemme important. Il faut donc une définition et une compréhension communes de la terminologie.

Le milieu qu'on puisse espérer est peut-être de « désemballer » la notion. Par exemple, la violence, communément associée avec la puissance du « crime organisé », est en fait souvent reconnue par les chercheurs criminologues comme un symptôme du phénomène contraire. C'est lorsque les crimes sont peu « organisés » qu'ils risquent de provoquer des violences lors de la distribution des profits ou de la division des parts de marché. Cela laisse entendre, par exemple, que la tentative d'assassinat de Michel Rouger serait le symptôme, non pas de la puissance des gangs de motards (en supposant que leur culpabilité aura été effectivement prouvée), mais plutôt de leur désorganisation et de leur rivalité – paradoxalement, le dernier article écrit par Auger avant d'être la cible des balles décrivait précisément ce phénomène. Une fois que la notion aura été démythifiée par un « déemballage » suffisant, il sera alors possible d'éviter que l'emploi de ce terme ne suscite une panique morale qui provoquerait à son tour des réactions précipitées.

Les perceptions du public sont principalement alimentées par les médias, dont les informations proviennent en partie de leur imagination et en partie de la police qui, en retour, cite en preuve les médias. Ce phénomène a trouvé sa conclusion logique à New York où les écoutes téléphoniques enregistrées après la sortie des films « Le parrain » montraient que les criminels italo-américains visés essayaient d'imiter les accents et les expressions utilisés dans ces films. Il se peut que le tort causé par les gens d'affaires légitimes employant des moyens illicites pour améliorer leurs profits soit plus grand.

Sur la question du rôle de la mondialisation, les points de vue divergent légèrement. Naylor insiste que le terme est banal, que la mondialisation, si elle veut dire quelque chose, est un phénomène qui progresse depuis des centaines d'années. D'autres aussi soulignent que la mondialisation, loin d'avoir un effet révolutionnaire en effaçant les frontières, n'explique pas pourquoi celles-ci existent, car c'est seulement depuis le dernier siècle que le strict contrôle frontalier – du moins dans le cas du mouvement des personnes – est devenu la norme. Le passeport, en tant que phénomène généralisé, n'existait pas avant la Première Guerre mondiale. En effet, la plupart de ce que Passas appelle les asymétries criminogéniques cesseraient d'exister s'il y avait effectivement un monde sans frontières, ce qui impliquerait des règlements et des fiscalités uniformes. Dans ce sens, la « mondialisation » réduirait au lieu d'accroître le « crime organisé ».

Cependant, le groupe d'experts semble d'avis que c'est exagéré de dire que la mondialisation fait obstacle à la répression des actes criminels. Les exemples de coopération internationale sont de plus en plus nombreux. Ce n'est peut-être pas encore systémique, mais la coopération existe. Et les échanges transnationaux d'informations sont de plus en plus communs. En effet, des choses comme les lois sur le secret bancaire sont devenues l'exception et les extraditions sont devenues si fréquentes au point que, chose jamais vue auparavant, certains États extradent routinièrement leurs propres citoyens.

Sur la question de la technologie, là encore il y a une certaine divergence d'opinions, quoique ce soit de degré plutôt que de nature. Naylor accorde la plus faible importance à la technologie. Il croit que, comme avec la mondialisation, les analystes qui donnent une grande importance à la technologie font peu de cas des enseignements de l'histoire. Selon lui, tout le battage au sujet de la technologie moderne des communications et des transports oublie que pendant la première moitié du XIXe siècle l'impact des chemins de fer, des navires à vapeur et du télégraphe était bien plus révolutionnaire que celui de l'Internet ou du transport aérien de masse aujourd'hui. En effet, presque tous les types de crimes perpétrés aujourd'hui grâce aux moyens modernes de communications électroniques ont un équivalent à l'époque du télégraphe, qui a connu de tout, depuis les délits d'initiés jusqu'aux ententes sur les prix et la fraude financière perpétrés au moyen du télégraphe tandis que les compagnies de télégraphe devaient faire face à des problèmes de violation de la sécurité du télégraphe par des pirates qui menaçaient, en particulier, les virements télégraphiques de sommes d'argent.



Van Duyne fait également remarquer que les criminels sont généralement peu futés dans le choix des techniques, que les vrais pionniers dans l'utilisation des techniques comme les communications sont la police et d'autres services gouvernementaux. Passas ajoute en outre que même dans le cas du blanchiment d'argent, où les techniques modernes devraient être manifestes, beaucoup de criminels emploient encore les vieilles méthodes comme la contrebande des billets de banque.

À l'opposé, Levi, même s'il est fondamentalement d'accord, fait remarquer que de nombreux types de changements technologiques peuvent faciliter les crimes en rendant leur détection plus difficile et en permettant la commission de plusieurs crimes pendant une brève période. Par exemple, le renvoi automatique des appels téléphoniques peut être utilisé dans des cas de fraude par téléphone allant de la vente des valeurs mobilières et des produits de base aux arnaques avec des cartes de crédit. Certaines fraudes se fondent sur la désinformation qui peut être transmise plus vite et disséminée à un plus grand nombre de personnes, même s'il s'agit dans ces cas d'une différence de degré et non de nature. Van Duyne, Passas et Thoumi font remarquer en outre que la technologie peut aussi démocratiser la criminalité. Le fait que de petits acteurs peuvent entrer plus facilement sur le marché criminel explique pourquoi la notion des grands « cartels du crime » devient de plus en plus désuète à mesure que l'organisation du marché criminel moderne change. Enfin, comme le soulignent Van Duyne, Passas et Naylor, la technologie peut certes faciliter la commission des crimes, mais elle facilite aussi la surveillance et la détection. Il est impossible de dire a priori quel en est l'effet net – il faut vraiment examiner chaque cas.

2.0 Les marchés criminels : leur nature changeante et leur impact économique

Le problème

On croit généralement que le marché criminel est dominé par un petit nombre de groupes bien organisés qui se servent de leur pouvoir considérable et de leur fortune immense provenant de leurs rackets pour envahir et corrompre les marchés licites. Un argument contraire soutient qu'en Occident, sinon partout ailleurs, les marchés criminels sont normalement très compétitifs et que c'est exagéré de dire que l'économie licite fait l'objet de prises de contrôle massives par le « crime organisé ». Par ailleurs, il importe d'accorder une plus grande attention à la nature de l'infraction plutôt qu'aux origines sociales du contrevenant. La différence entre un « criminel de carrière » qui cherche une nouvelle occasion de faire des profits et un homme d'affaires de carrière qui est disposé à enfreindre les règles est minime quand on considère le genre de tort causé à la société.

Il existe parfois des criminels riches, mais ils sont l'exception. Rien ne prouve qu'il faille faire partie d'un groupe pour devenir riche – beaucoup de fraudes en col blanc très lucratives réussissent mieux lorsque le criminel agit seul ou occasionnellement avec un allié. Pourtant, chaque fois que la police ou les médias tombent sur un riche criminel, ils le présentent comme la règle et non l'exception. Il arrive aussi qu'ils exagèrent considérablement la fortune apparente du criminel attrapé et cela ne fait que renforcer la croyance populaire. (Il suffit de penser à la fortune légendaire de Meyer Lansky ou aux centaines de millions apparemment volatilisés de John Gotti.)

Par ailleurs, Naylor observe que la plupart du temps de petits profits illicites sont divisés entre un grand nombre de criminels, ce qui diminue grandement l'impact que ceux-ci auraient pu avoir dans le cas où ils auraient effectivement pénétré l'économie licite. Levi souligne en outre que les criminels sont généralement prodigues de sorte qu'il est faux de croire qu'il existe d'énormes profits susceptibles d'être mobilisés pour la prise de contrôle d'entreprises légitimes ou d'être confisqués. Thoumi et van Duyne notent dans leurs mémoires et dans leurs interventions que la notion du crime motivé par le profit est trop simpliste.

Au niveau micro-économique, selon van Duyne, les criminels, même lorsqu'ils exercent leurs activités criminelles pour le profit, sont motivés par toutes sortes de choses. Au niveau macro-économique, Thoumi a analysé le cas de la cocaïne dans les Andes et a trouvé que les explications économiques simples ne pouvaient pas expliquer pourquoi certains pays produisaient et transformaient des drogues et que de nombreux facteurs socio-historiques entraient en jeu.



La discussion porte surtout sur le problème des gangs de motards au Québec et sur sa solution. Van Duyne signale que la Scandinavie connaît un problème semblable. Les fonctionnaires du ministère qui ont étudié ces gangs disent qu'ils agissent à peu près de la même manière partout au Canada, c'est-à-dire qu'ils sont actifs dans les bars de strip-tease et dans la drogue. Il semble que les gangs de motards au Québec « contrôlent » les clubs de strip-tease ainsi que les danseuses « exotiques » qui y travaillent et la drogue qui s'y vend. En outre, ils font exprès de défier ouvertement l'État et la police. Cependant, on estime qu'ils ne comptent que de 50 à 100 membres, ce qui amène Mike Levi à se demander quelle est leur véritable part du trafic de la drogue qui se déroule dans les clubs fréquentés par les Hell's Angels.

L'influence de la violence à la télévision sur la perception du danger par le public, malgré la baisse des taux de criminalité, a été mentionnée. Ce sentiment d'insécurité personnelle amène le public à exiger des lois plus sévères, des prisons plus nombreuses et des peines d'emprisonnement plus longues. Selon Van Duyne, les recherches qui montrent une montée alarmante du problème du crime profitent aux budgets de ceux qui ont fourni les renseignements qui ont servi à ces recherches. L'apparition aux États-Unis de prisons privées et d'une énorme industrie carcérale privée dirigée par de grandes sociétés politiquement puissantes renforce cette perception de parti-pris. D'un autre côté, les organismes d'exécution de la loi qui ont reçu des fonds pour « réprimer sévèrement les criminels » doivent produire des résultats. S'ils ne peuvent pas identifier et arrêter un grand criminel, ils doivent s'en prendre alors aux criminels moins notoires. Leurs déclarations exagérées les aident à obtenir plus de pouvoirs, et l'exercice de ces pouvoirs dans un contexte que le public n'a pas vraiment prévu risque de fragiliser les droits civils.

Même s'il existe un grave problème, et ceci n'est qu'une supposition, c'est une erreur de réagir instinctivement en adoptant une loi pénale supplémentaire. Il se peut que le problème ne réside pas dans les lois, mais dans leur application. Il peut s'agir, par exemple, d'une question de ressources. Si c'est le cas, le problème provient peut-être d'une insuffisance des ressources globales, d'une mauvaise allocation des ressources existantes ou d'une utilisation peu judicieuse des ressources pourtant adéquates et correctement allouées.

Thoumi compare l'excitation qui a suivi la mort – surtout accidentelle – de cinq personnes (autres que les motards) pendant la guerre des motards à ce qui s'est passé dans son propre pays. Quarante personnes qu'il avait personnellement connues avaient été tuées, et ce, délibérément. Et il se dit chanceux que dans son cas ce nombre soit si peu élevé comparé à ce que ses autres compatriotes ont connu. Son commentaire « J'aurais voulu être Canadien » aide à voir le problème sous sa vraie perspective. Tout ceci ne veut pas dire que les motards ne constituent pas un grave problème social – il s'agit de déterminer l'ampleur de la menace qu'ils représentent et quels genres de contre-mesures il faut appliquer.

3.0 Comprendre et mesurer les flux financiers criminels

Le problème

Il existe de nombreuses estimations de l'argent généré par les activités illégales. Par exemple, on prétend souvent que le trafic mondial des stupéfiants génère annuellement 500 milliards de dollars des États-Unis et représente à lui seul la part la plus importante du Produit criminel mondial brut de 1,1 billion de dollars environ. D'autres sources (le FMI) prétendent également que tout l'argent blanchi par l'intermédiaire des institutions financières du monde représenterait de 2 à 5 % du PNB mondial. On estime que l'argent ainsi volé à la seule Russie, par exemple, se chiffrerait à 150 milliards de dollars environ.

- Comment a-t-on calculé ces chiffres?
- Sont-ils utiles à la formulation de la politique, par exemple, en matière de blanchiment d'argent?
- Quelles sont les autres méthodes de calcul qui donneraient de meilleurs résultats?

À ce sujet, l'unanimité est presque complète chez les experts, lesquels ont tous eu beaucoup d'expérience de l'analyse des sources de données sur les marchés criminels. Thoumi souligne que les chiffres sont une forme de « pornographie statistique » destinée à exciter et à tromper.

Il donne l'exemple des recettes de la cocaïne. Pour calculer simplement les valeurs totales des exportations au moyen des méthodes typiques de l'offre, il faut tour à tour obtenir les données suivantes:

- 1) une estimation de la superficie cultivée, qui est difficile à obtenir parce que la coca est souvent cultivée avec d'autres types de plantes;
- 2) une estimation approximative de la quantité moyenne de la drogue contenue dans chaque plante, qui est un chiffre qui varie beaucoup en fonction de l'âge de la plante, de la fréquence de la cueillette des feuilles et du délai d'attente avant la transformation;
- 3) les hypothèses sur la qualité des chimistes et des substances chimiques ajoutées;
- 4) une estimation approximative des frais de transport et de sécurité, des pots-de-vin, etc.;



- 5) une estimation des quantités saisies, moins le pourcentage qui se retrouve sur le marché ultérieurement;
- 6) les données sur le prix à l'exportation.

Ce ne sont là que des hypothèses et/ou des estimations approximatives et il n'y a pas de raison de supposer que les erreurs résultantes sont aléatoires et, par conséquent, se compensent.

Il souligne en outre que certains chiffres qu'on a inventés au sujet des flux financiers criminels mondiaux sont encore plus douteux. Il a cherché en vain pendant deux jours au siège du FMI quelqu'un qui puisse lui dire sur quoi se base le chiffre de 2 à 5 % du PNB mondial, par exemple. Non seulement ce chiffre est sans fondement, mais comme personne ne peut estimer la valeur du dénominateur, c'est-à-dire le PNB mondial, tout cet exercice est absurde.

Thoumi observe en même temps que le degré d'exactitude requis n'est souvent pas très élevé – s'il existe une preuve impressionnante que dans un pays les recettes de la drogue, par exemple, sont très supérieures à, disons, celles des opérations des changes, cette donnée est utile même si l'écart entre les valeurs réelles des estimations est très grand. Deuxièmement, il est souvent nécessaire de faire des recherches quantitatives juste pour réfuter les chiffres stupides qui sont avancés ici et là. En règle générale, lorsqu'on fait une analyse sérieuse, comme l'ont fait Peter Reuter (dans le cas des flux financiers mondiaux de nature criminelle) ou Thoumi (dans le cas de la balance des paiements de la Colombie), on s'aperçoit que les chiffres exagérés qu'on voit si fréquemment sont difficiles à justifier.

Au sujet des données extrêmement peu fiables du GAFI sur les flux financiers criminels mondiaux, Van Duyne est d'avis que si une compagnie tient ses comptes annuels d'une manière aussi peu exacte, elle ne tarderait pas à recevoir la visite du Bureau des fraudes. Il explique les résultats de son examen des dossiers dans le cas des Pays-Bas – il était à la poursuite de ce qu'il appelait « le monstre du Loch Ness en matière de blanchiment d'argent ». Les résultats étaient éloquentes. Les sommes d'argent saisies étaient modestes et les biens confisqués étaient bien ordinaires – rien n'indiquait que de grands empires criminels essayaient d'étendre leur contrôle sur l'économie légitime et de corrompre cette économie. D'une manière générale, fait-il remarquer, les criminels souhaitent qu'on les laisse tranquilles – ils ne veulent pas avoir les mêmes responsabilités ou pouvoirs de gestion que les cadres d'entreprise en complet gris.

Cela soulève la question de savoir pourquoi ces chiffres existent. Premièrement, ils donnent un semblant de certitude à une activité commerciale très incertaine. Deuxièmement, ils ont un rapport avec l'obtention des ressources – plus le chiffre associé à un problème est élevé et plus l'organisme chargé d'étudier ou de résoudre ce problème a de chances de recevoir plus de ressources. Troisièmement, le public est friand de sensationnalisme. C'est pourquoi les chiffres qui sont avancés sont inévitablement élevés et pourquoi les chercheurs responsables qui tentent de les rabaisser sont décriés par des fonctionnaires outragés.

Thoumi et van Duyne soulignent tous deux que les paradis bancaires, et leur prolifération dans le monde, ont été tolérés et même encouragés par les États-Unis durant la guerre froide. Van Duyne en particulier mentionne leur utilisation par les services de renseignements financiers pour leurs opérations secrètes. Naylor indique qu'ils sont de plus en plus utilisés pour des opérations de contrebande ou de contournement des embargos commanditées par des États. Les plus grands utilisateurs de ces paradis étaient manifestement, d'une part, les grandes sociétés légitimes qui voulaient frauder le fisc et, d'autre part, les banques qui voulaient échapper au contrôle des changes, aux restrictions concernant les taux d'intérêt et à l'obligation de maintenir des réserves. La guerre froide est maintenant terminée, les impôts sont allégés, les opérations financières sont libéralisées et une « guerre contre la corruption » est lancée. Aujourd'hui, les paradis bancaires sont considérés comme des facilitateurs de la criminalité financière internationale.

Naylor s'interroge sur l'efficacité des mécanismes anti-blanchiment qui sont mis en place, principalement sous la pression des États-Unis. Les « Rapports sur les opérations monétaires » ne sont d'aucune utilité, s'empilent dans les entrepôts américains sans avoir été lus et ont fait naître une petite industrie dont le but est de les esquiver. Pourtant, c'est une méthode de déclaration qui est la moins offensante, car elle est d'application uniforme à tous, demande des renseignements plus ou moins objectifs et fait jouer à l'institution financière le rôle passif d'un simple intermédiaire qui transmet à un organisme gouvernemental les déclarations objectives d'un client tout à fait informé.

Les « Rapports sur les opérations suspectes » sont encore pires. Ils exigent que des employés de banque souvent mal payés et peu instruits forment une opinion purement subjective au sujet d'un client, lequel ignore complètement qu'il fait l'objet d'une déclaration. Ces rapports se prêtent facilement à l'inclusion de stéréotypes et de préjugés. C'est ce que Levi a observé dans son analyse de l'expérience britannique au sujet des ROS. Avec ces rapports, la banque cesse d'être un intermédiaire passif qui ne fait que transmettre l'information; elle devient un indicateur de la police après le fait.

Plus interventionniste encore est la règle dite « Connaissez votre client ». Elle oblige la banque à agir avant le fait, à devenir en fait un détective privé qui enquête non seulement sur le client, lequel est laissé dans l'ignorance, mais aussi, si elle fait bien son travail, sur les clients du client et peut-être les clients des clients du client. Tout cela, selon Naylor, est inutile et superflu.

Cet atelier se termine par une discussion concernant l'usage qui est fait de la loi sur les produits de la criminalité pour lutter contre le crime. Naylor critique la criminalisation de la pratique bancaire, une pratique banale en temps normal. Il soutient aussi que les avantages ne se sont pas matérialisés et que les crimes continueraient d'être résolus de la vieille manière, c'est-à-dire avec la police battant le pavé, cultivant des indicateurs et bénéficiant occasionnellement d'un coup de chance. Il critique l'emploi aux États-Unis de la confiscation civile et des indicateurs rémunérés, ainsi que la pratique corruptrice qui consiste à laisser la police garder les produits confisqués. Il prétend qu'il n'y a rien



dans la loi sur les produits de la criminalité qui ne puisse pas être déjà accompli avec les lois fiscales, sans qu'on ait besoin de créer artificiellement un crime comme celui du blanchiment d'argent.

Plusieurs objections ont été soulevées. Certains disent que sans la criminalisation du blanchiment d'argent, il serait impossible de punir ceux qui manipulent les produits de la criminalité. On ne peut pas assimiler la manipulation des produits après le fait au complot. Si on se sert des lois fiscales, cela laissera une partie des produits dans les mains du criminel. Van Duynes n'est pas de cet avis. Selon lui, il existe de nombreuses lois antérieures à la création de l'infraction de blanchiment d'argent qui visent le même but – notamment les lois sur l'incitation et le recel. Il pense que c'est très facile d'appliquer ces lois existantes à ceux qui manipulent les produits de la criminalité. Selon Levi, il est souvent difficile d'associer l'argent à une infraction pouvant entraîner une accusation alors qu'il faut précisément une telle infraction pour punir le blanchiment d'argent.

4.0 Implications pour la recherche, la politique et la répression

- Que peut-on faire pour avoir de meilleurs renseignements sur la criminalité, ses coûts et ses conséquences?
- Dans la mesure où certains crimes sont en hausse, cela justifie-t-il de nouvelles lois et de nouvelles ressources pour les combattre?
- Certains secteurs se prêtent-ils particulièrement à l'infiltration de criminels? Dans l'affirmative, quelles mesures préventives faut-il prendre?
- Quelles sont les réactions appropriées? Dans quelle mesure peut-on et doit-on au départ déléguer la répression des crimes motivés par le profit aux tribunaux civils et/ou au système de réglementation?

Passas insiste que certains types de recherches essentielles à long terme sont nécessaires, que ces recherches doivent éviter de s'enliser dans le mythe du crime organisé mais doivent examiner les menaces vraiment sérieuses de crimes, notamment ceux qui résultent des activités de sociétés apparemment légitimes. Néanmoins, il est possible que des recherches à court terme donnent des résultats sensés et utiles. On peut apprendre beaucoup de choses en faisant l'analyse des renseignements existants.

Passas suggère de faire un inventaire de tout ce qu'on a appris avec un certain degré de certitude à partir des recherches faites par des universitaires et des professionnels. À l'heure actuelle, on ne fait que réagir – un problème surgit et on se précipite pour savoir ce qu'on sait déjà à ce sujet. Les renseignements trouvés sont adoptés avec très peu de réflexion critique puisqu'il est urgent d'arriver à une conclusion, laquelle peut se traduire ensuite par une politique qui deviendrait peut-être une loi. Mais si on a déjà fait un inventaire détaillé des connaissances et si on l'a déjà indexé pour le rendre facilement accessible, on peut alors facilement le consulter le cas échéant. Passas mentionne aussi que les études qualitatives peuvent être plus révélatrices que les études quantitatives, où tant de choses doivent être classées en catégories communes que les résultats ne sont souvent pas très révélateurs.

Une des plus grandes difficultés pour faire orienter les recherches sur les causes profondes à long terme de la hausse ou du changement de nature de la criminalité plutôt que sur les causes immédiates (pour utiliser la distinction de Thoumi) est le fait que, au cours des deux dernières décennies, les facteurs environnementaux ont été abandonnés en faveur des modèles de choix rationnels pour expliquer l'activité criminelle. Si les criminels ne sont que de froids calculateurs appliquant la logique de l'analyse coûts-avantages (une opinion répandue au cours des années 1980 et 1990), à quoi cela sert-il de savoir ce qu'ils font et pourquoi ils le font? Ce qu'il faudrait savoir



c'est comment les attraper et les condamner. Si on veut comprendre la motivation sur une base socio-économique plus profonde, conformément à la croyance générale d'il y a deux décennies, il faut faire des recherches sérieuses de nature préventive et environnementale. En un sens, cela dépend de la compréhension prépondérante des causes de la criminalité.

Selon Levi, il est nécessaire non seulement d'avoir de meilleurs renseignements sur les crimes et les criminels, mais encore d'évaluer les politiques. La rareté de telles recherches en Europe et en Amérique du Nord est particulièrement frappante. Pour reprendre ses paroles, les Américains ont tendance à exporter leurs politiques et leurs programmes avant qu'ils soient évalués. Il propose de mettre au point une méthode pour évaluer l'impact des mesures de réglementation sur l'organisation du crime et les niveaux du comportement criminel. En particulier, Levi est d'avis qu'il faut faire au Canada avec les données de l'IICPC (Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité) ce que van Duyne a fait aux Pays-Bas. L'objet d'un tel exercice est double – évaluer la politique et démythifier la cible.

Les participants ont mentionné la nécessité de donner une plus grande orientation économique à la recherche. Naylor dit qu'il y a deux choses qu'il faut éviter. La première est la recherche d'un chiffre total magique car, comme la discussion l'a déjà amplement montré plus tôt, ce genre de chiffres est généralement trompeur. Une fois qu'ils sont avancés, ils sont du domaine public et ils risquent de devenir, pour reprendre les paroles de Passas, des « réalités à force de répétition ».

Par contre, cela pourrait être utile, pour satisfaire la nécessité d'avoir une réaction immédiate, de faire l'inventaire des « chiffres magiques » et des critiques dont ils font l'objet. Il serait possible de produire un inventaire des contre-chiffres à partir des chiffres qui existent déjà – il n'est peut-être pas nécessaire d'utiliser des ressources pour trouver de nouveaux chiffres, il suffit de réunir des données existantes.

Malgré l'importance des analyses économiques, il peut y avoir des problèmes avec les analyses de coûts-avantages. Le résultat dépend du choix des effets externes à mesurer, du prix fictif qui est attribué à chacun d'eux et du taux d'escompte appliqué. Par conséquent, on peut faire produire à une analyse de coûts-avantages à peu près n'importe quel résultat voulu tout en donnant l'illusion de la certitude scientifique. (Selon Levi, le Home Office britannique exige maintenant des analyses de coûts-avantages.) Naylor et van Duyne soulignent tous deux qu'il faut voir dans le crime un problème moral plutôt que financier et économique. Les analyses de coûts-avantages supposent que les coûts réels pour la société sont mesurables en termes de dollars.

Selon Thoumi et Naylor, la recherche économique devrait viser à comprendre le fonctionnement des marchés criminels. Une fois qu'on a bien compris les facteurs micro-économiques, on peut alors faire un pas de plus en essayant de calculer des résultats globaux, mais là encore les pièges sont nombreux. Van Duyne souligne aussi l'importance de la recherche à ce niveau en indiquant qu'on peut arriver à de bons résultats en utilisant correctement les dossiers du fisc et de la police. Cependant, il prévient que les données ne sont pas tout – il y a de grandes difficultés à les interpréter

et ensuite à formuler une politique à partir de ces interprétations. Par exemple, la hausse de la valeur estimée des drogues vendues et la hausse du nombre estimé des personnes qui font le trafic de ces drogues indiquent peut-être que les organismes d'exécution de la loi ont du succès! C'est parce que, en attaquant l'offre, on fait monter les prix sur un marché où l'inélasticité de la demande entraîne une augmentation de la dépense globale et, aussi, on oblige le trafiquant à mettre en place plus de couches d'intermédiaires pour se protéger, ce qui dissipe le profit entre un plus grand nombre de personnes.

Néanmoins, l'accent mis sur la compréhension de la structure et du fonctionnement des marchés individuels plutôt que sur la recherche de la valeur globale de leurs activités est une innovation notable. Il ne semble y avoir nulle part au Canada (ni ailleurs dans le monde à la connaissance des experts) de projets visant à comprendre vraiment comment certains des plus graves crimes motivés par le profit sont commis. On suppose que l'appellation de ces crimes (vol de banque, fraude sur les cartes de crédit, etc.) est assez explicite. Cela s'explique en partie par le fait que *la recherche est orientée entièrement non pas sur les actes, mais plutôt sur leurs auteurs*, pour reprendre les mots de Passas, que la criminologie est une branche de la sociologie et que, en dernière analyse, le système de justice pénale tend à juger l'efficacité des politiques d'après le nombre d'individus inculpés et condamnés. Rien de cela ne permet de comprendre, par exemple, le fonctionnement réel des marchés de la drogue ou du trafic d'armes. Le vrai défi consiste à suivre de manière systématique la marchandise ou le service depuis son lieu de production jusqu'à son lieu de vente finale puis le chemin de retour pris par l'argent. On possède déjà des bribes de renseignements à ce sujet – il en faut pour les activités de détection, d'enquête et de poursuite – mais pas tous. Dans un petit nombre de cas, les analystes ont effectivement examiné des marchés criminels à la loupe. (Par exemple, Naylor a examiné le trafic d'armes et de l'or.)

Ainsi, les renseignements dont on a besoin pour bien comprendre le fonctionnement de l'économie criminelle sont tout à fait différents de ceux dont on a besoin pour poursuivre les criminels. Par exemple, si une banque veut demander à la police un manuel à jour portant sur les diverses techniques de fraude bancaire et contenant une analyse sommaire des tendances de la technologie qui sont susceptibles de modifier ou d'accroître leur vulnérabilité à l'égard de ces fraudes, ce manuel n'existerait simplement pas. En outre, si une banque, de par sa nature compétitive, voudrait produire un tel manuel, ce manuel ne serait ni complet ni disponible pour consultation par d'autres. Et manifestement la politique en matière de justice aurait pu être mieux informée et mieux ciblée si on avait vraiment compris ces tendances de la criminalité en termes économiques et commerciaux plutôt que de vouloir simplement chercher à savoir qui a violé telle ou telle loi pénale.

Par conséquent, une possibilité est de choisir une liste de 10 ou 12 des plus fréquents crimes motivés par le profit puis, utilisant des dossiers de la police et du fisc de la manière suggérée par Van Duyne ainsi que des travaux de criminologie existants comme le suggère Passas, d'établir un profil composite des méthodes criminelles à



employer pour chacun d'eux. Pour prendre un autre exemple, on a beaucoup écrit sur la fraude sur les cartes de crédit et pourtant il n'existe pas de bon résumé analytique utile des connaissances existantes. De même, dans le cas du faux monnayage – il existe évidemment des spécialistes du faux monnayage dans les divers organismes d'exécution de la loi et probablement à la Banque du Canada. Mais les renseignements de la police concernent les cas tandis que ceux de la Banque du Canada concernent probablement les coûts de la technologie de lutte contre le faux monnayage. On peut se référer à ces sources, entre autres, pour créer une image composite du problème global du faux monnayage, y compris une évaluation des tendances futures de la technologie de l'imprimerie et de leur impact.

En plus de l'idée d'une compréhension composite des marchés et des entreprises du crime, Levi mentionne la nécessité d'examiner simultanément les facteurs qui déterminent les choix du contrevenant. Étant donné le grand éventail des options possibles, qu'est-ce qui fait qu'un contrevenant choisit une en particulier? Les services de renseignements de la police sont tellement occupés à résoudre les cas immédiats qu'ils ne consacrent pas ou presque pas de ressources, financières ou humaines, à la constitution d'une base de données de ce genre.

Thoumi propose une analyse comparative (sociale, économique, politique et culturelle) des facteurs qui rendent les sociétés vulnérables à une criminalité de grande envergure et solidement ancrée. Il a présent à l'esprit le contraste avec la Colombie. Mais des recherches semblables pourraient porter sur l'Italie, le Liban, l'Ulster, le Nigéria, le Pakistan, la Russie, entre autres. Le but serait d'isoler des variables clés pour ensuite déterminer dans quelle mesure elles s'appliquent au Canada.

La recherche est nécessaire pour réfuter ceux qui demandent plus de répression et la création d'infractions criminelles supplémentaires. Les mobiles des criminels sont complexes et variables et il est temps de reporter l'attention sur l'environnement social plus vaste au lieu de vouloir tout réduire à une sorte de « choix rationnel » ou à des analyses de coûts-avantages. Ce serait utile d'envisager d'employer d'autres méthodes de résolution du problème que les méthodes traditionnelles de justice pénale qui sont employées aujourd'hui.